



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/228/Add.12
6 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 17 b) de l'ordre du jour

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES :
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

Note du Secrétaire général

Additif

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale la communication suivante :

Note verbale datée du 5 novembre 1991, émanant de la
Mission permanente du Kenya auprès de l'Organisation
des Nations Unies

[Original : anglais]

La Mission permanente de la République du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de faire savoir que le Gouvernement kényen a décidé de retirer la candidature de M. Frank X. Njenga à la Commission du droit international.
